

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance
et Petite Enfance »

Conseil municipal du 26 septembre 2011
Séance du 8 septembre 2011

26 Contrat Educatif Local – convention 2011

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,
Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL,
BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART,
Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI,
MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

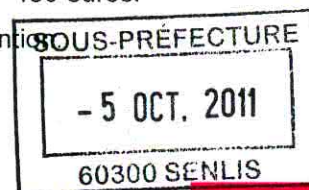
Chaque année, les services de l'Etat proposent la signature d'une convention qui a pour objet de préciser les objectifs communs et les engagements au titre d'un Contrat Educatif Local. Ce contrat propose des actions spécifiques, déterminées au plan local et qui participent aux orientations générales définies par l'Etat :

- Favoriser la socialisation des enfants et des jeunes, l'épanouissement de leur personnalité et leur insertion dans la société;
- Proposer un accès pour tous à des activités ludiques, culturelles, artistiques, scientifiques et sportives respectueuses de leur rythmes de vie, de leurs besoins et leurs attentes;
- Encourager leur prise d'initiatives et leur engagement dans la vie locale.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces différentes actions, l'Etat, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise alloue une aide financière d'un montant de 7 480 euros.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983,

Vu la loi n°86-29 du 9 janvier 1986,

Vu l'avis favorable de la commission « solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance » en date du 8 septembre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'Etat la convention financière 2011 au titre du contrat éducatif local.

Article 2 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits, ouverts à cet effet, au budget de la ville (compte 213/747186/DD).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 25.10.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE